



Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n° Del.2024-IX-161
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2024

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 Septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 5
- absents ou excusés : 3
- votants : 30

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en

Préfecture le
14 OCT. 2024

De la publication le

14 OCT. 2024

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine BEAUMONT, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, Florence GONZALES, Gilles ANDREVON, Sophie FERNANDEZ, Julien PORTIER, Anne-Marie BERNARD, Véronique BOUCHET, David DUNAND-CHATELLET, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Dominique GOUSSARD, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT *Conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Georges VIGNIER a donné procuration à Jacques DALEX
Marc BRACHET a donné procuration à Brigitte BOISSON
Mohammed FAYEK a donné procuration à Christine DUMONT-THIOLLIERE
Christiane LECUYER a donné procuration à Martine BEAUMONT
Julie DENAMBRIDE a donné procuration à Anne-Marie BERNARD,

ABSENTS : Agnès BALLIEU - François HUSAK - Jeannie TREMBLAY-GUETTET

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI

Approbation d'un avenant à la Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie relatif au Bonus territoire Ctg pour les structures petite enfance (Multi-accueil et Halte-garderie)

Rapporteur : Madame Martine BEAUMONT, Adjointe au Maire

Des avenants aux conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie ont été signés lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2023 et approuvés par la délibération n°Del.2023-XI-187, pour le périscolaire et les structures petite enfance (Multi-accueil et Halte-garderie).

Les modalités techniques de calcul de la subvention Psu et des bonus associés, ont été modifiées (Article 1 – L'objet de l'avenant). Ces modalités seront communiquées ultérieurement aux gestionnaires par l'envoi d'addenda venant ainsi préciser les modalités de mise en place des mesures nouvelles.

Délibération n° Del-2024-IX-161 du 02 Octobre 2024

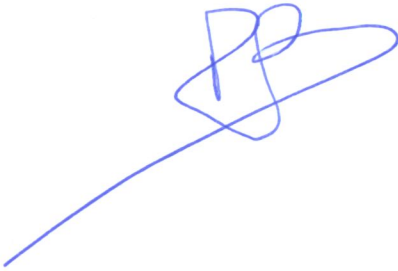
Dans ce cadre, il convient de signer un nouvel avenant à la convention d'objectifs et de financement établie avec la CAF pour les structures petite enfance (Multi-accueil et Halte-garderie), qui annule et remplace le précédent signé en décembre 2023.

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'avenant à la Conventions d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie relative au versement du bonus territoire Ctg, pour les structures petite enfance (Multi-accueil et Halte-garderie), dont un exemplaire est joint en annexe,
- AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint ayant cette délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI



Le Maire,
Jacques DALEX



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.